Monsieur le Président de l'ENS

Le 27 mai 2020

Courrier syndical/ 2/précisions sur les ASA période à partir du 1er juin 2020

Monsieur le Président,

Nous vous sollicitons pour vous demander d'apporter des réponses à nos questions :

L'ensemble des agents a reçu les informations via le mail de la DRH précisant la procédure pour bénéficier d'ASA (période débutant le 1er juin prochain)
Nous souhaiterions avoir des précisions :

- pour les agents en ASA au 1er juin : quelle(s) conséquence(s) pour leur traitement mensuel (incluant les primes), et sur leurs congés payés ?
- pour les agents partiellement (situation mixte) en ASA/télétravail : quelle(s) conséquence(s) pour leur traitement mensuel (incluant les primes), et sur leurs congés payés ?

Dans l'attente de ces précisions, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les plus cordiales.

Le syndicat CGT de l'ENS LYON